



FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

GEF/C.47/11
23 septembre 2014

Réunion du Conseil du FEM
28 – 30 octobre 2014
Washington

Point 14 de l'ordre du jour

PROGRAMME DE TRAVAIL

Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le document GEF/C.47/11, intitulé *Programme de travail*, le Conseil approuve un programme composé de 15 propositions, sous réserve des observations formulées en séance et des remarques complémentaires susceptibles d'être présentées au Secrétariat d'ici le 13 novembre 2014.

Le montant total des ressources demandées dans le cadre de ce programme de travail est de 190,74 millions de dollars. Il correspond aux financements à allouer aux projets par le FEM et aux allocations pour frais versées aux Agences. Ce programme de travail se compose des fiches d'identité de projets (FIP) suivantes :

[Liste des FIP,]

[S'agissant des __ projets suivants, le Conseil charge le Secrétariat de prendre des dispositions pour que ses membres reçoivent le texte définitif des descriptifs de projets et communiquent, dans un délai de quatre semaines, leurs réserves éventuelles à la DG avant que celle-ci agrée le descriptif et le soumette à l'aval de l'Agence du FEM concernée. (Liste des FIP à soumettre à un deuxième examen)].*

S'agissant des [FIP] approuvées au titre du programme de travail, le Conseil considère que chacune des FIP i) est, ou sera, conforme à l'Instrument et aux politiques et procédures du FEM, et ii) peut être agréée par la DG pour être soumise à l'aval de l'Agence du FEM. Toutefois la dernière mouture des descriptifs de projet devra intégrer pleinement et prendre en compte les observations résultant de l'examen du Conseil et du STAP concernant le programme de travail, et la DG confirmera que le projet reste conforme à l'Instrument et aux politiques et procédures du FEM.

S'agissant de toute FIP approuvée dans le cadre de ce programme de travail, la dernière mouture du descriptif de projet sera placée sur le site web du FEM pour information après agrément de la DG. Si la portée et l'approche du projet ont subi des modifications majeures depuis l'approbation de la FIP, la dernière mouture du descriptif de projet sera placée sur le site web pour examen du Conseil pendant quatre semaines avant d'être agréée par la DG.

**Les dispositions de ce paragraphe ne sont applicables que si le Conseil demande à examiner des projets avant leur agrément par la DG.*

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Le programme de travail proposé est le premier de la période de programmation de FEM-5 qui s'est ouverte le 30 juin 2014 avec l'approbation par le Conseil des Administrateurs de la Banque mondiale de la Résolution relative à la reconstitution des ressources de FEM-4. Ce programme repose essentiellement sur les ressources reportées de FEM-5. Il comprend 15 propositions représentant un montant total de 177,79 millions de dollars de financements du FEM, et des allocations pour frais versées aux Agences de 12,94 millions de dollars. Le cofinancement associé au programme de travail proposé s'élève à 861,42 millions de dollars, ce qui signifie que chaque dollar fourni par le FEM a mobilisé 4,79 dollars de cofinancement. Les plus importantes contributions au cofinancement proviennent de gouvernements, d'Agences du FEM, du secteur privé et d'organismes donateurs, représentant 89 % du montant total du cofinancement.
2. Près de 40 % des ressources prévues dans ce programme de travail sont destinés à couvrir la moitié (70 millions de dollars) des 140 millions de dollars d'allocation de base approuvée au titre du Programme de microfinancements du FEM pour FEM-6. Dix pays utiliseront leurs allocations individuelles au titre du STAR¹ à hauteur de 56,93 millions de dollars pour financer des projets dans les domaines d'intervention « diversité biologique », « changements climatiques » et « dégradation des sols ».
3. Le programme de travail couvre 22 des 31 objectifs du FEM dans ses domaines d'intervention et autres objectifs institutionnels énoncés dans le Document d'orientation de la programmation approuvé par le Conseil.
4. La cohorte de projets autonomes d'atténuation des effets du changement climatique et les projets multisectoriels ayant une composante liée à l'atténuation devraient contribuer à réduire les émissions à hauteur de 13 millions de tonnes métriques d'équivalent CO₂.
5. Trois projets multisectoriels figurant dans ce programme de travail bénéficient d'un accès à des ressources au titre de la gestion durable des forêts (GDF) pour soutenir des approches paysagères qui aident à améliorer la fourniture de services écosystémiques tout en recherchant des possibilités de promouvoir des moyens de subsistance viables et de contribuer au développement rural durable.
6. Toutes les propositions figurant dans ce programme de travail ont été examinées par le Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP). Les avis de ce dernier seront pris en considération par les Agences du FEM lors de la préparation de leurs projets et réexaminés par le Secrétariat au moment de l'agrément des projets.
7. Si le programme de travail est approuvé tel que soumis, 53 pays à travers le monde bénéficieront de l'aide du FEM, y compris 33 pays moins avancés (PMA) et 17 petits États insulaires en développement (PEID).

¹ Système transparent d'allocation des ressources (STAR).